

Recueil

DES ACTES ADMINISTRATIFS

2019

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Budget Primitif
Séance du
11 mars 2019
N° 5 D - 2019

SOMMAIRE

I - Compte rendu analytique de la séance du Conseil Départemental

* Séance du 11 mars 2019

5

I - Compte rendu analytique de la séance du Conseil départemental

Séance du 11 mars 2019

Direction Générale Adjointe Ressources
Service des Assemblées

☎ : 04.75.66.77.15

Réf. : CC/AL

PRIVAS, le 11 mars 2019

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 11 MARS 2019**

BUDGET PRIMITIF 2019

- Séance publique

Le Lundi 11 mars 2019, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Départemental de l'Ardèche, dûment convoqués le 6 février 2019 en séance publique par Monsieur le Président Laurent UGHETTO, se sont réunis à l'Hôtel du Département, Salle Paul Ribeyre, sous la présidence de Monsieur Laurent UGHETTO.

Conseillers Départementaux en exercice : 34

Secrétaire de séance : Mme Camille JULLIEN

Etaient Présents :

ALLEFRESDE Laurence, BARBATO Stéphanie, BASTIDE Bérengère, BOURJAT Laëtitia, BUIS Sabine, CHAREYRE Sandrine, CHAZE Max, CONSTANT Jean-Pierre, COTTA Robert, DALVERNY Jérôme, DUBAY Jacques, DUBOIS Sylvie, DUCHAMP Denis, FEROUSSIER Christian, FINIELS Martine, FOUR Christine, GAUCHER Sylvie, JULLIEN Camille, L'HERMINIER Raoul, PALIX Dominique, PEVERELLI Olivier, PLENET Simon, QUENETTE Marc-Antoine, ROCHE Bernadette, ROYER Brigitte, SERRE Laëtitia, TERRASSE Pascal, UGHETTO Laurent, VALLON Jean-Paul, Anne VENTALON, WEISS Maurice

Absents excusés :

MALFOY Christine (Pouvoir donné à Laurent UGHETTO)
MAISONNAT Pierre (Pouvoir donné à Christine FOUR)
Hervé SAULIGNAC (Pouvoir donné à Sandrine CHAREYRE)



Mme Camille JULLIEN ayant été désignée en tant que Secrétaire de séance, M. le Président du Conseil Départemental précise que l'ordre du jour de cette séance appelle les points suivants:

- Approbation des Procès-Verbaux des séances du 22 octobre 2018 (DM.2) et du 3 Décembre 2018 (DM.3)
- Examen des rapports et projets de délibérations
- Examen du Vœu sur le Fonds de soutien interdépartemental



Les Procès-Verbaux ayant été adoptés et après le discours introductif du Président du Conseil Départemental et la présentation du Budget Primitif par M. Simon PLENET (avec la projection d'un powerpoint) (Intervenants : MM. PEVERELLI, QUENETTE, TERRASSE, Mme FINIELS, M. FEROUSSIER, Mme BUIS),
Suivie de la projection d'un témoignage de la Président du BTP Drôme-Ardèche Mme Cécile GRUAT et ensuite de la présentation de l'opération FIBREC « Valorisons nos papiers de bureau ».

l'Assemblée a pris les décisions suivantes :

1.1 – POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Rapporteur : Denis DUCHAMP – Co-rapporteur : Sylvie DUBOIS (Famille)

A la Majorité,

Pour : 24 - Groupe Majorité Départementale de Gauche

Abstentions : 10 - Groupe Ardèche Avenir

PETITE ENFANCE ET FAMILLE

Adopte les propositions budgétaires relatives à la fonction 4

Décide de poursuivre les actions du Département dans le cadre de la Protection Maternelle et Infantile :

Approuve et autorise la signature de l'accord-cadre 2019 – 2020 définissant le programme départemental pour l'aide à domicile aux familles en Ardèche et les conventions avec chaque association, à savoir la Fédération ADMR de l'Ardèche service Profamilles d'Aubenas, l'AMFD d'Annonay, l'AFAD de La Voulte sur Rhône et l'Association Familiale de Bourg St Andéol.

Autorise la poursuite du Contrat Enfance Départemental 2017-2020 et attribue une participation financière dans le cadre de l'annexe 1 de la convention cadre de partenariat au titre de l'année 2019, à :

- la CAF de l'Ardèche pour un montant de 78 501,43 € pour les postes de coordination et de chargé de mission enfance et parentalité
- L'Acepp Adhel pour un montant de 14 717,14 € pour l'animation des Ram et 29 400 € pour l'animation du réseau des Eaje
- Familles Rurales pour un montant de 35 000 € pour l'animation du réseau des accueils de loisirs
- La Fédération des Apajh pôle ressources départemental pour un montant de 20 000 € pour l'animation du pôle ressources handicap 07
- La Sauvegarde de l'Enfance pour un montant de 14 444 € au titre de la médiation familiale
- Couples et Familles pour un montant de 10 748 € au titre de la médiation familiale.

Approuve et autorise la signature de la convention avec Ardèche Rhône Coiron relative au LAEP Caracole et celle avec le centre socio-culturel ASA d'Aubenas pour le LAEP Mosaïque.

Autorise le versement des subventions aux Lieux d'Accueil Enfants-Parents du département

- au CIAS d'Annonay Rhône Agglo la somme de 11 433 € pour la Farandole
- à l'Îlot Z'Enfants la somme de 11 500 € pour le LAEP l'Îlot Z'Enfants
- à l'ASA d'Aubenas la somme de 11 500 € pour Mozaïque
- à Parent Point Com la somme de 11 500 € pour Tournebulle
- à Ardèche Rhône Coiron la somme de 11 500 € pour Caracole
- à Rhône Crussol la somme de 11 500 € pour Le Petit Cabanon
- à Berg et Coiron la somme de 11 500 € pour l'Envol.

Donne délégation à la commission permanente pour approuver et signer des conventions à venir lors de la création de nouveaux lieux d'accueil enfants parents.

Autorise la poursuite des marchés publics :

- pour la formation des assistants maternels
- pour les prestations de conseil conjugal et familial dans les centres de planification et d'éducation familiale

et le lancement du renouvellement du marché de prestations de conseil conjugal et familial.

Approuve le règlement départemental au titre de l'appel à projet CDSF relatif à l'investissement social pour la petite enfance pour les structures d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité.

Donne délégation à la commission permanente pour les attributions d'aides relatives aux différents règlements :

- pour l'équipement des structures petite enfance associatives
- pour le démarrage des MAM (Maisons d'Assistants Maternels)
- pour l'appel à projets au titre du service aux familles dans le champ de l'investissement social.
- pour le soutien aux structures associatives en difficultés financières.

Autorise le soutien aux actions organisées dans le cadre de la parentalité et aux associations œuvrant dans le domaine de l'allaitement et donne délégation à la Commission permanente pour statuer sur ces différentes aides.

Approuve le renouvellement des conventions avec le CDIFF et **autorise** leur signature pour :

- l'organisation des espaces rencontres parents enfants
- les permanences d'information juridique.

Donne délégation à la commission permanente pour approuver la convention cadre départementale relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontre.

Approuve le renouvellement de la convention avec Cap Solidaires pour ses actions d'accompagnement à la scolarité, ses ateliers d'ouverture culturelle et citoyenne et son appui à la parentalité et **autorise** sa signature.

Attribue une subvention de :

- 28 500 € au CDIFF au titre des espaces rencontres parents enfants
- 27 000 € au CDIFF pour la tenue des permanences d'information juridique
- 7 500 € à Cap Solidaires au titre de ses actions d'accompagnement à la scolarité et d'appui à la parentalité
- 3 000 € au CHRS de Payzac au titre du soutien à la parentalité
- 600 € à Couples et Familles Ardèche pour le collectif Idéo Féminin au titre de la journée internationale des droits des femmes
- 500 € au Groupement AFR de l'Ardèche pour son projet découvrir et vivre en musique pour les accueils de loisirs et les établissements spécialisés d'accueil d'enfants en situation de handicap.

Autorise le Président du Conseil Départemental à verser la contribution fixée par notification conjointe DGC aux CAMSP d'Annonay, de Tournon et d'Aubenas.

Approuve le renouvellement de la convention avec la CPAM pour assurer la prise en charge par l'assurance maladie des prestations réalisées par les services départementaux de PMI au titre des activités de protection de la santé maternelle et infantile et des activités des centres de planification et d'éducation familiale et **autorise** sa signature.

PROTECTION DE L'ENFANCE

Donne délégation à la Commission Permanente pour approuver les conventions tripartites établies sur leur ressort territorial respectif entre le Département, l'ADSEA 07, et les différentes collectivités territoriales (communautés d'agglomération, communautés de communes, communes), indiquant les modalités d'intervention dans le champ de la prévention spécialisée ainsi que les modalités de financement entre les acteurs.

Autorise le Président du Conseil Départemental à verser la contribution fixée par arrêté ministériel au GIP Enfance en Danger pour le dispositif national 119 Allo Enfance Maltraitée.

Autorise la reconduction de la convention avec l'association intermédiaire Activ'emploi au titre des chantiers éducatifs au bénéfice de jeunes en difficulté d'insertion et avec la participation de l'ADSEA au titre de l'accompagnement éducatif, pour un montant de 10 000 €.

Autorise la reconduction de la convention avec l'association intermédiaire ARCHER au titre des chantiers éducatifs au bénéfice de jeunes en difficulté d'insertion et avec la participation de l'ADSEA au titre de l'accompagnement éducatif pour un montant de 25 002,38 €.

Autorise la convention avec l'association TREMPLIN au titre des chantiers éducatifs au bénéfice de jeunes en difficulté d'insertion et avec la participation de l'ADSEA au titre de l'accompagnement éducatif pour un montant de 5 000 €.

Approuve la fixation pour 2019 à 10 € du tarif journalier de la mesure AEMO Judiciaire exercée par le Service Judiciaire d'Action Educative.

Approuve la convention avec l'ADSEA pour la mise en œuvre de la prévention spécialisée et autorise le Président à la signer.

Approuve la convention tripartite de financement avec l'ADSEA et la communauté d'agglomération ARCHE AGGLO pour la mise en œuvre de la prévention spécialisée et autorise le Président à la signer.

Approuve la convention tripartite de financement avec l'ADSEA et la communauté de communes du bassin d'Aubenas pour la mise en œuvre de la prévention spécialisée et autorise le Président à la signer.

Approuve la fixation à 480 € du quotient familial permettant l'évaluation des ressources des familles qui solliciteront une aide financière au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Approuve la fixation à 152,40 € le coût des investigations psychologiques réalisées par les personnes agréées à cet effet par le Président du Conseil Départemental dans le cadre de la procédure d'agrément en vue d'une adoption plénière.

Alloue les subventions suivantes aux associations concourant à l'action de prévention générale menée par le Conseil Départemental au titre de l'enfance en 2019, dans les conditions suivantes :

ASSOCIATIONS	Montant sollicité pour 2019
Association des familles d'Accueil de la Basse Ardèche W071001343	800 €
Association des familles d'accueil et Assistantes Maternelles du Centre Ardèche W07300002343	800 €
Association des familles d'accueil du Nord Ardèche W073001796	800 €
Association des familles d'Accueil du Sud-Est W072000452	800 €
Enfance et Famille d'Adoption DROME-ARDECHE-VALENCE. Association s'occupant d'adoption déjà subventionnée depuis quelques années par le Conseil Général.	1 700 €
Fédération d'Accueil des Enfants en Milieu Rural – PRIVAS. Association soutenue par le Conseil Général qui a pour but de procurer des vacances de qualité à des enfants défavorisés, en milieu rural.	1200 €
Pupilles Orphelins des Sapeurs-Pompiers de France	800 €
Association ARDIE	800 €

Approuve les modalités de rémunération et d'indemnisation des Assistants Familiaux ayant en charge les enfants confiés au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance pour l'année 2019, telles que fixées dans l'annexe 1.

Après la présentation d'une visio sur la Télémédecine,

1.2 – POLITIQUE DE SANTE ET ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

Rapporteur : Martine FINIELS - Co-rapporteur : Sabine BUIS (Accessibilité)

A l'Unanimité,

Valide le cadre général de son action en faveur de la santé selon 3 orientations : (1) Renforcer l'attractivité du territoire ardéchois pour favoriser les installations de médecins, (2) Soutenir les projets de télémédecine en partenariat avec les acteurs institutionnels, (3) Promouvoir la création d'un centre de soins départemental

Réserve une enveloppe de 100 000 € pour l'appel à projets visant à soutenir des actions favorisant les dynamiques de territoires en faveur du maintien et du développement de la présence médicale

Donne délégation à la commission permanente pour approuver le règlement de l'appel à projets, retenir les projets, valider les conventions et attribuer les subventions ;

Autorise le versement des subventions suivantes aux associations sanitaires et sociales intervenant dans le domaine de la santé pour 79 000 €, selon la répartition suivante :

ASSOCIATIONS	Montant sollicité pour 2019
Ligue contre le Cancer	18 000 €
ALOIS	15 000 €
Ireps Auvergne Rhône Alpes	18 000 €
Anpaa	10 000 €
Observatoire Régional de la Santé	8 000 €
Planning Familial 07	4 000 €
Caper (lutte contre l'amiante)	700 €
Mouvement Nationale Vie Libre (lutte contre l'alcoolisme)	500 €
Sohdev (Santé Orale, Handicap, Dépendance, Vulnérabilité)	500 €
Diabète AFD 26/07	500 €
Conjoints survivants	500 €
Fédération des donneurs de sang bénévoles	500 €
Préo (lutte contre l'obésité infantile)	500 €
Agir contre le diabète	500 €
Alcool Assistance	500 €
Aprres (Soutien aux grands insuffisants respiratoires)	400 €
Cœur et Vie Ardèche	300 €
Stop Ambroisie	300 €
IAS Vivarais (Information Aide aux Stomisés)	300 €

1.3 – AUTONOMIE DES SENIORS - Rapporteur : Martine FINIELS

A l'Unanimité,

Adopte le budget 2019 dédié à la poursuite des actions en faveur de l'autonomie des seniors

Approuve les orientations proposées en matière de politique en faveur de l'autonomie des seniors.

1.4 – PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - Rapporteur : Martine FINIELS

A la Majorité,

Pour : 24 - Groupe Majorité Départementale de Gauche

Abstentions : 10 - Groupe Ardèche Avenir

Adopte le budget 2019 dédié à la poursuite des actions en faveur des personnes en situation de handicap.

1.5 – POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DE L'INSERTION - Rapporteur : Dominique PALIX

A la Majorité,

Pour : 24 - Groupe Majorité Départementale de Gauche

Contre : 10 - Groupe Ardèche Avenir

- Politique en faveur de l'insertion

1) **Approuve et attribue** les subventions aux structures et aux actions suivantes :

Sur le champ de l'insertion professionnelle et socioprofessionnelle :

Structures	Actions	Montants 2019	Nature du financement
Initiative 26/07	Dispositif local d'accompagnement : Diagnostic, appui et conseil	10 000 €	Convention triennale 2017 – 2019

Sur le champ de l'insertion sociale :

Structures	Actions	Montants 2019	Nature du financement
DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES BRSA			
CCAS Annonay	Accompagnement social	39 000 €	Convention triennale 2018-2020
CCAS Privas	Accompagnement social	39 000 €	Convention triennale 2018-2020
CCAS Aubenas	Accompagnement social	60 000 €	Convention triennale 2018-2020
CAF Ardèche	Accompagnement des BRSA majoré	41 710 €	Convention 2018-2019 et avenant 1
MSA	Dispositif REGAIN	53 596 €	Convention annuelle 2019
Chambre d'agriculture	Dispositif REGAIN	82 504 €	Convention annuelle 2019
Boris Vian	Accompagnement social	8 325 €	Convention annuelle 2019

AUTRES ACTIONS			
ANPAA	Permanence Santé	10 000€	Convention annuelle 2019
SOLEN	Accueil santé	17 000 €	Convention annuelle 2019
ESPOIR	Accueil de jour	20 000 €	Convention annuelle 2019
Centre social du Teil	Groupe ressource	2 000 €	Règlement intervention (délib. du 24/06/2013)
PASAPAH	Jardins du Vernon	10 000 €	Convention annuelle 2019
Entraide et abri	Jardins partagés	10 000 €	Convention annuelle 2019

Sur le champ de la mobilité :

(Règlement départementale délibération du 2 avril 2012)

Structures	Actions	Montants 2019	Nature du financement
CEFORA	Préparation, accompagnement au permis de conduire	15 000 €	Convention annuelle 2019 annexe 5
Mobilité 07-26	Diagnostics, ateliers de préparation au code, auto- école insertion, location de véhicules	106 000 €	Convention annuelle 2019 annexe 6
Tremplin insertion chantier	Auto-école insertion	44 000 €	Convention annuelle 2019 annexe 7

Sur le champ de l'insertion par l'activité économique :

(Règlement départemental du 25 juin 2012 pour les associations intermédiaires)

Structures	Actions	Montants 2019	Nature du financement
ACCES EMPLOI SERVICES	Association intermédiaire	9 600 €	Convention annuelle 2019

ARCHER 07	Association intermédiaire	10 080 €	Convention annuelle 2019
ACTIV' EMPLOI	Association intermédiaire	9 600 €	Convention annuelle 2019
TREMLIN SERVICES	Association intermédiaire	18 000 €	Convention annuelle 2019
EMPLOI SOLIDAIRE Collectif de l'I.A.E.26/07	Animation du réseau IAE 07	3 000 €	Convention annuelle 2019

Autorise le Président du Département de l'Ardèche à signer au nom du Département les conventions jointes en annexe (1 à 9)

- 2) **Donne délégation** à la commission permanente pour approuver les conventions correspondantes, le cas échéant
- 3) **Valide** le renouvellement de l'appel à projet des actions passerelles vers l'emploi et **donne délégation** à la commission permanente pour approuver le cahier des charges et **donne délégation** au Président du Conseil départemental pour l'attribution aux structures ;
- 4) **Réserve** une enveloppe de 713 000 € au titre de l'aide légale au poste (513 000 €) et de l'aide extra légale (200 000 €) dans le cadre des contrats à durée déterminée d'insertion mis en œuvre par les structures porteuses d'ateliers chantiers d'insertion (ACI) et, **donne délégation** à la commission permanente pour répartir cette enveloppe entre les différentes structures et, **approuve** la convention-type d'aide extra légale (annexe 1) ;
- 5) **Réserve** une enveloppe de 571 000 € pour les CAE et 70 000 € pour les CIE et **donne délégation** à la commission permanente pour approuver la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2019 ;
- 6) **Approuve** l'avenant 1 de la convention 2018-2019 avec la CAF de l'Ardèche, relatif à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA majorés et **autorise** le président du Conseil Départemental à le signer au nom du Département (Annexe 2);
- 7) **Approuve** la convention avec l'association SOLEN relative à l'accueil de jour et actions santé et **autorise** le président du Conseil Départemental à la signer au nom du Département (Annexe 3)
- 8) **Approuve** la convention avec l'association ESPOIR relative à l'accueil de jour, aide alimentaire et l'épicerie sociale et **autorise** le Président du Conseil départemental à la signer au nom du Département (Annexe 4)
- 9) **Approuve** la convention avec le centre de formation CEFORA relative à l'accompagnement des BRSA en vue de l'obtention du permis de conduire et **autorise** le Président du Conseil départemental à la signer au nom du Département (Annexe 5)

- 10) **Approuve** la convention avec l'association Mobilité 07-26 relative aux actions de la plateforme de mobilité et **autorise** le Président du Conseil départemental à la signer au nom du Département (Annexe 6)
- 11) **Approuve** la convention avec l'association Tremplin insertion chantier relative à l'auto-école d'insertion et **autorise** le Président du Conseil départemental à la signer au nom du Département (Annexe 7)
- 12) **Approuve** la convention type annuelle destinée aux Associations Intermédiaires ardéchoises relative à la mise à disposition de BRSA auprès de collectivités ou particuliers et **autorise** le Président du Conseil départemental à les signer (Annexe 8)
- 13) **Approuve** le nouveau règlement du Fonds d'Aide à l'Insertion (Annexe 9 et 9 bis)

II) Dans le cadre du plan de financement, pour l'année 2019, des conventions de subvention globale FSE :

- ⇒ **Donne délégation** à la Commission Permanente pour la validation des conventions de partenariat FSE et le cas échéant, la validation des avenants à la CSG FSE et aux conventions de partenariats FSE.

1.6 – POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ACTION SOCIALE - Rapporteur : Denis DUCHAMP

A l'Unanimité,

I. Approuve et attribue les subventions aux structures et aux actions suivantes :

ACTION		MONTANT 2019	Nature du financement
Soutien à l'intercommunalité sociale		185 000 €	Appel à projet -Subvention
Frais de tutelles aux prestations sociales et expertises médicales		14 000 €	Contribution annuelle
ATELIERS SOCIO-LINGUISTIQUES (ASL)		29 000 €	règlement
Autres subventions d'action sociale			
UDAF	Liaison et Coordination	18 400 €	Convention en annexe 1
AMAV	Aide aux victimes	20 000 €	Convention en annexe 2

SECOURS CATHOLIQUE	Association caritative	5 000 €	Subvention
SECOURS POPULAIRE	association caritative	33 000 €	Convention en annexe 3
BANQUE ALIMENTAIRE	Aide alimentaire	13 000 €	Convention en annexe 4
RESTAURANTS DU CŒUR	Aide Alimentaire	10 000 €	Convention en annexe 5
Centre socio culturel VDB	Epicerie sociale	3 000 €	Subvention
MOT A MOT	Ecrivain Public	20 000 €	Convention en annexe 6
NOUVELLE DONNE	Action de Mobilisation	10 000 €	Convention

II) Cotisations

ACTION	Montant 2019	Nature du financement
ODAS	2 980 €	Cotisation
Association « maison de santé pluridisciplinaire du Pays de Vernoux	20 €	Cotisation
Collège Coopératif Rhône-Alpes	250 €	Cotisation

Approuve les conventions annexées et autorise le Président à les signer au nom du Département ;

Donne délégation à une Commission Permanente pour approuver, le cas échéant les conventions non annexées ;

Approuve le référentiel de l'accueil social de Proximité (Annexe 7)

Approuve le règlement de soutien aux ateliers sociolinguistiques (Annexe 8)

Autorise le Président à signer les adhésions correspondantes.

1.7 – POLITIQUE EN FAVEUR DU LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Robert COTTA

M. PEVERELLI ne prenant pas part au vote

A l'Unanimité, Pour : 33

Alloue les subventions aux structures suivantes :

Structure / action	Montant 2019	Modalités de financement
Auto réhabilitation accompagnée de logements d'exploitants agricoles	2 500 €	Subvention
MOUS gens du voyage	5 000 €	Convention 2016-2019
Observation départementale en matière d'Habitat (ADIL 26)	20 000 €	Convention annuelle 2018
Coordination et animation du territoire (SOLIHA)	48 000 €	Convention 2018-2020

Donne délégation à une commission permanente pour approuver, le cas échéant les conventions correspondantes.

Autorise le Président du Département à percevoir au nom du Département les contributions financières des partenaires pour le FUL.

Autorise la Commission Permanente à prendre les orientations et décisions en matière de lutte contre l'habitat indigne pour l'année 2019.

Fixe l'enveloppe maximale de garantie d'emprunts pour le logement à 39 000 000€ en 2019 et donne délégation à une commission permanente pour fixer les modalités de révision du règlement départemental afférent.

Considérant que la politique de la ville doit s'articuler avec les orientations des schémas sociaux départementaux et, en particulier, ceux relevant du développement social des territoires et du soutien à l'insertion socioprofessionnelle,

Et afin que le Département puisse continuer à soutenir la politique de la ville sur les bassins d'Annonay, d'Aubenas, de Privas et de Le Teil:

- **Valide** la reconduction de l'enveloppe de 50 000 € au titre de la politique de la ville ;

- **Reconduit** le cadre général de son action selon deux axes: (1) Identifier et valoriser les partenariats et règlements départementaux répondant aux objectifs de la politique de la ville, (2) Promouvoir des projets innovants et pouvant aussi intéresser des territoires situés en dehors des zones de la politique de la ville ;

- **Décide** de soutenir les projets répondant à l'un des trois objectifs suivants et issus des schémas sociaux départementaux: soutenir le développement social local, développer les actions collectives, améliorer la connaissance du marché du travail ;

- **Donne** délégation à la Commission permanente pour l'attribution des subventions 2019 au titre de la politique de la ville.

Le Département intervenant en co-financeur d'une politique nationale, les projets retenus doivent faire l'objet d'un financement de l'Etat ou de la ville concernée ou de la communauté de communes portant le contrat de ville.

2.8 – RESTAURATION DANS LES COLLEGES, POUR UNE ALIMENTATION Saine ET LOCALE

Rapporteur : Stéphanie BARBATO

A l'Unanimité,

Valide l'ensemble des orientations et actions présentées dans le rapport restauration des collégiens

2.9 – POLITIQUE DEPARTEMENTALE POUR L'ACCES DES ARDECHOIS A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - Rapporteur : Sandrine CHAREYRE

A l'Unanimité,

Valide l'ensemble des orientations et actions présentées dans le rapport enseignement supérieur.

Décide d'ouvrir un tiers lieu à destination des étudiants ardéchois de l'Université.

Décide d'allouer 71 034 € pour le fonctionnement de l'Agence de Développement Universitaire Drôme Ardèche, conformément à la convention générale de fonctionnement du GIP ADUDA signée en 2018.

Décide d'allouer 26 400 € pour les surcoûts de délocalisation des universités grenobloises, versée à l'ADUDA.

Décide d'allouer les subventions suivantes :

- **78 166 €** pour le fonctionnement du CERMOSEM, versée à l'Université Grenoble Alpes, conformément à la convention pluriannuelle signée en 2017.
- **51 000 €** pour le Master 2 de LUSSAS "Réalisation de films documentaires de création" dont 5 000 € pour l'option production, versée à Ardèche Images, sous réserve de la signature de la convention pluriannuelle.
- **4 000 €** pour le fonctionnement de l'Association Valentinoise des Étudiants Drôme Ardèche.
- **2 000 €** pour l'organisation du Forum des étudiants Drôme-Ardèche et versé au GIP ADUDA.

2.10 – POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DES COLLEGES ET DE L'EDUCATION

Rapporteur : Stéphanie BARBATO

A l'Unanimité,

- **Valide** l'ensemble des orientations et actions présentées dans le rapport :

• POUR LES COLLEGES :

- **Approuve** la répartition des forfaits d'externat aux collèges privés, soit **1 317 020 €** pour la part fonctionnement et **1 476 993 €** pour la part personnel et **Alloue** les subventions à ces établissements conformément au tableau figurant en annexe 1.
- **Approuve** la répartition des **710 580 €** de crédits d'investissement aux collèges privés, et **Alloue** les subventions à ces établissements, conformément au tableau figurant en annexe 2, sous réserve de l'avis favorable du Conseil Académique de l'Éducation Nationale, **Approuve** la convention type figurant en annexe 3 et **Autorise** le Président du Conseil départemental à signer les conventions afférentes avec les établissements.
- **Décide d'allouer** une subvention de **1 500 €** à l'atelier CANOPE pour l'organisation de l'Hackathon développement durable.

II AU TITRE DES SOLIDARITES ET PARTENARIATS :

- **Décide** d'allouer un crédit de **81 255 €** au profit de l'Union Départementale des Organismes de Gestion des établissements de l'Enseignement Catholique, sous réserve de la signature d'une nouvelle convention.
- **Décide** d'allouer les subventions suivantes :
 - **3 510 €** pour les **œuvres sociales scolaires**, avec la répartition suivante, et sous réserve de production du bilan d'activités à l'appui de la demande :
 - * l'Association des Pupilles de l'École Publique : **1 610 €**,
 - * l'Office Central de Coopération à l'École (OCCE) : **1 000 €**,
 - * l'Union des délégués départementaux de l'Éducation nationale : **900 €**,
 - **2 700 €** pour les différentes associations départementales de parents d'élèves, délégation étant donnée à la Commission Permanente pour approuver la répartition de ce crédit en fonction des résultats aux élections dans les Conseils d'administration des établissements, éléments fournis par les services académiques.

2.11 – POLITIQUE CULTURELLE POUR REVELER ET RELIER NOS TERRITOIRES DE CULTURES ET NOS HUMANITES - Rapporteur : Olivier PEVERELLI

1. Politique culturelle (2.11.2) :

Simon PLENET et Christine MALFOY ne prennent pas part au vote

A la Majorité,

Pour : 22 - Groupe Majorité Départementale de Gauche

Abstentions : 10 - Groupe Ardèche Avenir

Affecte les subventions suivantes :

- Association de Gestion de la Cascade – Nouveau festival d'Alba	280 000 €
- Régie autonome personnalisée du Théâtre de Privas	193 000 €
-La Comédie de Valence – Centre Dramatique National Drôme Ardèche	130 000 €
- Association du Secteur Ouvert des Arts de la Rue – CNAR	130 000 €
- Association de gestion de la SMAC 07	130 000 €
- Association Labeaume en Musiques	45 000 €
- Association Format	24 000 €
- Association Les Eclisses – Festival Les Cordes en Ballade	15 000 €
- Association Vochora	12 000 €
- Association Culture en Vivarais Les Quinconces	12 000 €
- Association La Forêt des Contes en Vocance	8 000 €
- La Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo – En scènes	61 000 €
- Au-delà du temps	8 500 €
- Association Théâtre d'aujourd'hui	8 000 €
- AMAC	5 000 €
- Association Les Nouveaux Nez et Cie	16 000 €
- Compagnie Emilie Valantin	19 000 €

- Compagnie Les Colporteurs	18 000 €
- Compagnie Zinzoline	15 000 €
- Association Lardenois et Cie	12 000 €
- Compagnie Janvier	10 000 €
- Compagnie La Baraka	12 000 €
- Association Ardèche Image	95 000 €
- Association Village Documentaire Lussas	22 500 €
- SCIC Tënk	14 500 €
- Doc Monde	10 000 €
- Association Grand Ecran	65 000 €
- Association MJC - Festival du premier film	35 000 €
- Association Les Ecrans de la Drôme et de l'Ardèche	15 000 €
- Association Ecran village	7 000 €
- Association Groupe d'Art Contemporain	21 000 €
- Association Vivante Ardèche	10 000 €
- Association La Source	15 000 €
- Agence des Métiers d'Art	25 000 €
- Association Sur le Sentier des Lauzes	8 500 €
- La Nouvelle Manufacture	7 000 €
- Communauté de communes Val Eyrieux – CCSTI	59 000 €
- Commune d'Ornac - Cité de la préhistoire	50 000 €
- Syndicat Mixte du Vivarais Méridional – Pays d'Art et d'Histoire	30 000 €
- Communauté de Communes Rhône-Helvie – Musée de la Résistance	15 000 €
- Association FARPA	13 000 €
- Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche / Projet Dolmens	10 000 €
- Communauté de communes – Musée archéologique de Soyons	8 000 €
- Typographie et poésie	6 000 €

Donne délégation à la Commission permanente pour approuver l'ensemble des projets de conventions avec les partenaires susmentionnés et autorise le Président à les signer,

Considérant la loi du 12 avril 2000 sur les relations administrations-citoyens impliquant la signature d'une convention lorsqu'une subvention publique dépasse le seuil de 23 000€ et considérant que les conventions pluriannuelles d'objectifs ne mentionnent pas le montant de la subvention accordée annuellement par le Département, **approuve** les conventions financières suivantes :

- Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo – En Scènes (**annexe 1**)
- Association de Gestion de La Cascade – Nouveau festival d'Alba (**annexe 2**)
- Labeaume en Musiques (**annexe 3**)
- Quelques P'Arts...Le SOAR (**annexe 4**)
- La Comédie de Valence – Centre Dramatique National Drôme Ardèche (**annexe 5**)
- AGSA - SMAC 07 (**annexe 6**)
- Format (**annexe 7**)
- Régie autonome personnalisée du Théâtre de Privas (**annexe 8**)
- MJC d'Annonay (**annexe 9**)
- L'Association Ardèche Images (**annexe 10**)
- Association Grand Ecran (**annexe 11**)
- L'Agence des métiers d'arts (**annexe 12**)
- Syndicat Mixte du Vivarais Méridional – Pays d'Art et d'Histoire (**annexe 13**)

Et autorise le Président à les signer.

Affecte en faveur du Conservatoire départemental Ardèche Musique et Danse la somme de **1 000 000 €** représentant la contribution au fonctionnement de la structure,

Approuve le règlement d'aide « Itinérances » (**annexe 14**) et **inscrit** la somme de **50 000 €** en faveur de ce dispositif,

Donne délégation à la Commission permanente pour approuver l'ensemble des modifications à apporter aux règlements départementaux d'aides actuels en matière culturelle, les règlements de mise en œuvre du Plan départemental de lecture publique 2018-2022 et tout document nécessaire à l'obtention du label Bibliothèque Numérique de Référence, ainsi que les modifications statutaires apportées au syndicat mixte du conservatoire Ardèche Musique et Danse et la convention AMD/Département en vue notamment de la reconfiguration de l'offre d'enseignements artistiques à l'échelle des intercommunalités.

2. SYCPA (2.11.1) : (Délibération Modificative suite à erreur matérielle)

Pascal TERRASSE ne prend pas part au vote

A la Majorité,

Pour : 23 - Groupe Majorité Départementale de Gauche

Abstentions : 10 - Groupe Ardèche Avenir

Attribue une contribution statutaire du Département au Syndicat mixte de la Caverne du Pont d'Arc (Syndicat mixte de l'espace de restitution de la Grotte Chauvet – Pont d'Arc) de **225 000 €**, en 2019, liquidée de la façon suivante :

- 112 500 €, dès le 1^{er} semestre 2019,
- 112 500 €, à convenir en fonction des résultats du compte administratif 2018.

Attribue les subventions en annuité, résultant des emprunts souscrits par le Syndicat pour financer la construction de la Caverne du Pont d'Arc :

- **496 105 €** en investissement (part capital),
- **215 555 €** en fonctionnement (part intérêts).

2.12 – LE SPORT EN ARDECHE : UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EDUCATION A LA CITOYENNETE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Christian FEROUSSIER

A l'Unanimité,

I. LE SOUTIEN AUX SPORTS DE NATURE

Approuve l'inscription des crédits de paiement nécessaires à la mise en œuvre des soutiens aux associations sportives de nature ardéchoises,

- au titre du règlement "Contrat Sportif Départemental",
- au titre de l'entretien des sites de pratique inscrits au Plan Départemental relatif aux Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) et pour l'entretien du balisage et le suivi des tracés de la Grande Traversée de l'Ardèche à VTT,

Approuve l'inscription des crédits de paiement nécessaires à la mise en œuvre des soutiens aux associations de loisirs de nature (Fédération Départementale de la Pêche et Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche) et de protection de l'environnement ardéchoises (FRAPNA),

Décide d'inscrire une autorisation de programme pluriannuelle 2019-2021 de 150 000 € au titre du règlement de soutien au renouvellement de la signalétique départementale de randonnée(s).

Donne délégation à la Commission permanente pour attribuer les subventions et signer les conventions d'objectifs correspondantes.

Approuve l'inscription des crédits de paiement nécessaires à l'entretien du balisage et au suivi des tracés de la Grande Traversée de l'Ardèche à VTT à hauteur de 9 000 €.

Approuve le nouveau règlement intérieur de la Commission Départementale relative aux Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) (cf. Annexe n° 1).

Approuve la nouvelle composition de la Commission Départementale relative aux Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) (cf. Annexe n° 2) en vue de la prise d'un arrêté fixant ces désignations.

II. LE SOUTIEN AUX SPORTS SCOLAIRES

Approuve l'inscription des crédits de paiement nécessaires à la mise en œuvre des soutiens aux associations sportives scolaires ardéchoises, aux comités sportifs scolaires, au PASS' SPORT JEUNE et à la mise en œuvre de la Semaine Verte Collégiens et de la Semaine Blanche Collégiens,

Donne délégation à la Commission permanente pour attribuer les subventions et signer les conventions d'objectifs correspondantes.

III. LE SOUTIEN AUX SPORTS CLASSIQUES

Approuve l'inscription des crédits de paiement nécessaires à la mise en œuvre des soutiens aux associations sportives ardéchoises (hors sports de nature) au titre du règlement "Contrat Sportif Départemental" mais aussi pour le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Ardèche, et le Club Sport Ardèche.

Donne délégation à la Commission permanente pour attribuer les subventions et signer les conventions d'objectifs correspondantes.

Approuve la version mise à jour du règlement d'aide aux associations sportives "Contrat Sportif Départemental" (cf. Annexe n° 3).

2.13 – POLITIQUE JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE ET SOLIDARITE INTERNATIONALE

Rapporteur : Laurence ALLEFRESDE – Co-rapporteur : Sylvie DUBOIS (Solidarité internationale)

A la Majorité,

Pour : 24 - Groupe Majorité Départementale de Gauche

Abstentions : 10 - Groupe Ardèche Avenir

• AJIR :

Valide l'ensemble des orientations et actions présentées dans le rapport relatives au projet "AJIR",

Donne délégation à la Commission Permanente pour réviser le règlement d'aide aux politiques jeunesse des territoires (EPCI) afin d'accompagner et de soutenir l'émergence dans les communautés de communes de politiques territoriales de jeunesse en cohérence avec le programme AJIR.

Approuve l'organisation d'un ou plusieurs évènements réunissant les jeunes.

- **Politique Jeunesse :**

Donne délégation à la Commission Permanente pour réviser les règlements "Citoyen, moi aussi !" et Actions citoyennes suite à l'étude en cours,

Alloue les subventions figurant en annexe 1 aux missions locales pour un montant total de **166 000 €**.

Alloue les subventions figurant en annexe 1 aux associations d'Education à l'environnement et au développement durable pour un montant total de **42 900 €** dont 9 500 € de crédits ENS seront inscrits à l'occasion de la DM1 2019.

Alloue les subventions figurant en annexe 1 aux fédérations d'Education Populaire et Jeunesse intervenant sur les champs de la vie associative et de la jeunesse pour un montant total de **193 900 €**.

- **Vie Associative :**

Alloue les subventions figurant à l'annexe 1 correspondant aux partenariats au titre de la vie associative **137 900 €**.

Inscrit un crédit de **178 100 €** pour le partenariat avec les centres sociaux locaux sur l'animation de la vie sociale. La Commission Permanente sera sollicitée pour l'attribution de cette enveloppe.

Inscrit un crédit de **12 000 €** pour le fonds de soutien aux associations d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre. La Commission Permanente sera sollicitée pour la ventilation de cette enveloppe.

- **Solidarité internationale :**

Approuve l'attribution des aides suivantes en matière d'aides et actions dans le domaine de la solidarité internationale :

2 000 € au GIP RESACOOOP,

50 000 € à l'association "Ardèche Drôme Ourosogui Sénégal (ADOS),

30 000 € à l'association "Ardèche Afrique Solidaires" (AAS).

Inscrit un crédit de **35 000 €** au titre du fonds d'aide aux projets de développement en Afrique. La répartition de cette somme sera soumise à la Commission Permanente.

Autorise le Président du Conseil départemental à solliciter des financements dans le cadre de son programme de coopération décentralisée avec le Sénégal auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), de l'Agence Française de Développement, de l'Agence de l'Eau Rhône-Alpes Méditerranée Corse et à signer des conventions avec ces partenaires.

Autorise le Président du Conseil départemental à verser à l'association "Ardèche Drôme Ourosogui Sénégal" (ADOS), opérateur du Département du programme de coopération décentralisée avec le Sénégal, les aides perçues par nos partenaires financiers et à signer tout document relatif au reversement de ces aides (convention de mandat de tiers ...).

3.14 – L'ARDECHE EN TRANSITION SUR LES MOBILITES DE DEMAIN

Rapporteur : Maurice WEISS

A l'Unanimité,

Adopte le budget dédié aux routes départementales et les orientations prises lors de ce budget, concernant la réhabilitation des chaussées, les aménagements prévus, les crédits de fonctionnement de la direction des routes et des mobilités et valide les orientations proposées pour le Plan mobilités :

- l'adaptation des nouvelles infrastructures routières aux nouveaux modes de déplacements: par exemple l'adaptation du gabarit de la route à la circulation des cars pour favoriser le transport collectif, mais aussi pour permettre une meilleure cohabitation avec les cyclistes,

- la sécurité routière avec notamment l'acquisition d'une meilleure connaissance de l'accidentologie,
- le développement des mobilités alternatives (covoiturage, autopartage, autostop organisé, ...). Le Département pourra être aménageur ou facilitateur (pour les aires de covoiturage, cela pourrait concerner l'identification et la construction d'aires stratégiques en complément des aires communales, pour l'autopartage et l'auto-stop organisé, un partenariat avec les EPCI pourrait être mis en place),
- le développement de la cyclabilité du territoire, afin d'encourager la pratique du vélo pour notamment les déplacements quotidiens. Cela consiste à aménager les voiries, dont les routes départementales, pour améliorer la sécurité et la continuité des itinéraires. Ce travail sera élaboré en partenariat avec les autres gestionnaires de voirie.

3.15 – PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU : UN ENJEU CENTAL DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - Rapporteur : Brigitte ROYER

A l'Unanimité,

I – PASS TERRITOIRES ET POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE L'EAU

Prend acte du bilan de la politique de l'eau via la 1^{ère} année de mise en œuvre du dispositif « Pass Territoires».

II – PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE

Prend acte des orientations du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau.

Approuve l'accord-cadre entre le Département et l'Agence de l'Eau pour la mise en œuvre du 11^{ème} programme (annexe), et

Autorise le Président du Conseil départemental à signer cet accord.

Donne délégation à la Commission permanente pour examiner les conventions d'application entre le Département et l'Agence de l'Eau qui pourraient découler de cet accord cadre.

III – MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DES STATIONS D'EPURATION (SATESE)

Approuve le principe de la poursuite de l'activité d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration et le principe de reconduction d'un partenariat avec la Drôme.

Donne délégation à la Commission permanente pour approuver la convention bi-départementale, la convention type à conclure avec les collectivités relevant du champ conventionnel ainsi que les tarifs des prestations.

IV – Adhésion à l'Etablissement Public Loire (EPL), au Groupe de Recherche Animation Technique et Information sur l'Eau (GRAIE) et à l'Association Rivières Rhône-Alpes-Auvergne (ARRAA)

Approuve la contribution du Département de l'Ardèche à l'Etablissement Public Loire d'un montant de 1 449,00 € au titre de l'année 2019, dont 1 337,00 € pour le fonctionnement administratif et les actions de bassin (budget principal de l'EPL) et 112,00 € pour l'exploitation des ouvrages (budget annexe de l'EPL).

Confirme le renouvellement, pour l'année 2019, de notre adhésion au Groupe de Recherche Animation Technique et Information (GRAIE) pour un montant de 650 €.

Approuve l'adhésion 2019 à l'Association Rivières Rhône-Alpes-Auvergne (ARRAA) dont la cotisation annuelle s'élève à 500 €.

V – Grandes orientations des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027

Valide les grands enjeux et questions importantes à résoudre dans le cadre de la mise en œuvre des SDAGEs 2022-2027 des bassins Rhône-Méditerranée et Loire-Bretagne :

1) pour le bassin Rhône-Méditerranée

- **eau et changement climatique** : comment renforcer la mobilisation des acteurs pour amplifier la mise en œuvre des actions d'adaptation au changement climatique et comment s'assurer que les décisions d'aujourd'hui apportent des solutions viables à l'avenir ?
- **gestion équilibrée de la ressource** : quelles actions à mettre en œuvre pour atténuer les déséquilibres entre les besoins en eau et la ressource disponible et comment évaluer l'efficacité de ces actions qui visent à atteindre le bon état des eaux ?
- **eau et milieux** : Comment combiner les actions de l'hydrologie, de la morphologie et de la continuité pour gagner en efficacité et comment faire prendre conscience qu'une rivière en bon état est un atout pour le territoire (bénéfices environnementaux, prévention des inondations, développement économique, lien social, qualité de la vie...) ?
- **pollution de l'eau et santé** : comment assurer une protection efficace et pérenne de la ressource en eau utilisée pour l'eau potable et comment maîtriser les impacts des activités et de l'aménagement du territoire ?
- **eau et substances dangereuses** : quelle stratégie pour réduire l'exposition des milieux aquatiques et des populations aux micropolluants et comment accélérer et démultiplier les changements de pratique pour réduire les pollutions par les pesticides ?
- **Gouvernance, socio-économie et efficacité des politiques de l'eau** : comment s'assurer de la bonne intégration des enjeux socio-économiques dans la mise en œuvre du SDAGE, comment garantir la cohérence des actions à l'échelle du bassin versant et s'assurer de la performance et de la durabilité des services publics d'eau et d'assainissement dans le contexte de réforme des compétences des collectivités ?

2) pour le bassin Loire-Bretagne

- **qualité des eaux** : que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures ?
- **quantité d'eau** : comment partager la ressource disponible et réguler ses usages et comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?
- **milieux aquatiques** : comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés de la source à la mer ?
- **gouvernance** : comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques dans les territoires en cohérence avec les politiques publiques et comment mobiliser nos moyens de façon cohérente, équitable et efficiente ?

Indique que, dans le contexte de changement climatique que nous connaissons, la mise en cohérence des politiques publiques, le partage et la gestion concertée de la ressource en eau restent les enjeux majeurs pour notre département.

3.16 – LA SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES : UN OUTIL AU SERVICE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE - Rapporteur : Maurice WEISS

A la Majorité,

Pour : 24 - Groupe Majorité Départementale de Gauche

Abstentions : 10 - Groupe Ardèche Avenir

1. Soutien aux projets des communes et EPCI (3.16.1)

1. PASS Territoires 2019

Donne délégation à la Commission permanente pour statuer sur la pré-affectation des aides.

2. Fonds de solidarité

Approuve le maintien en 2019 d'un fonds de solidarité en direction des collectivités, financé par les crédits du FDPTP 2019 et réparti en 2 parts :

- Une première part prioritaire réservée à la solidarité du Département envers les collectivités subissant des charges exceptionnelles au regard de leur budget ou de difficultés financières réelles. Seront notamment financés sur cette part, selon nos règlements en vigueur, les travaux de déneigement, ceux liés aux dégâts d'orages, aux ouvertures de classes, les aides au 1^{er} degré (classe environnement et sortie patrimoine) ainsi que les investissements réalisés dans les villages de caractère.
- Une seconde part répartie au profit des communes défavorisées.

Donne délégation à la Commission permanente pour arrêter la liste des communes éligibles à la 2nde part et pour arrêter ensuite les modalités de calcul de la dotation et la répartition elle-même du fonds de solidarité.

3. Dispositif 2019 d'aide aux villages de caractère

Approuve le dispositif d'aide tel que figurant en annexe au projet de délibération.

Décide que ce dispositif sera financé par des crédits du FDPTP et

Donne délégation à la Commission permanente pour la répartition des aides.

2. SDEA (3.16.2)

Pascal TERRASSE ne prend pas part au vote

A la Majorité,

Pour : 23 - Groupe Majorité Départementale de Gauche

Abstentions : 10 - Groupe Ardèche Avenir

Attribue au Syndicat de développement, d'équipement et d'aménagement (SDEA) :

- **20 000 €** au titre de la contribution statutaire du Département au Syndicat,
- **2 778 €** de subvention couvrant les annuités (part intérêts) d'emprunts précédemment approuvés,
- **46 422 €** de subvention couvrant les annuités (part capital) d'emprunts précédemment approuvés.

3. SMA (3.16.3)

Bernadette ROCHE ne prend pas part au vote

A la Majorité,

Pour : 23 - Groupe Majorité Départementale de Gauche

Abstentions : 10 - Groupe Ardèche Avenir

Alloue au SMA les crédits suivants :

- Participation de 832 094 € répartie comme suit :
 - . 115 000 € pour la gestion du site du Mont Gerbier de Jonc (chapitre 937 sous fonction 738 crédits ENS) dans le cadre de la convention signée entre le Département et le SMA en juillet 2017,
 - . 135 000 € pour le déficit prévisionnel de la station de la Croix de Bauzon pour 2019,
 - . 87 583 € pour couvrir le déficit supplémentaire de la station de la Croix de Bauzon au titre de l'exercice 2018,
- 494 511 € pour la contribution de base pour 2019. Les crédits correspondants seront mandatés sur le chapitre 937 sous fonction 74.
- Subventions en annuités :
 - . 57 339 € de capital,
 - . 27 166 € d'intérêts.

Subventions d'investissement :

- . **Annule** la subvention de 230 000 € accordée pour la rénovation du bâtiment servant à la location de skis et à la vente des forfaits sur le site de la Croix de Bauzon,
- . **Demande** au SMA le remboursement de l'acompte de 115 000€ versé pour cette opération,
- . **Attribue** au SMA une subvention de 115 000 € pour l'acquisition de matériel de damage pour le site nordique de la Chavade,
- . **Approuve** les termes de la convention ci-jointe attributive de subvention à signer avec le SMA et autorise le Président à la signer.

4. PNR (3.16.4)

Raoul L'HERMINIER ne prend pas part au vote

A la Majorité,

Pour : 23 - Groupe Majorité Départementale de Gauche

Abstentions : 10 - Groupe Ardèche Avenir

Attribue au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche une subvention maximale de 260 000 € au titre de notre cotisation statutaire,

Approuve les termes de l'avenant 2019 à la convention de partenariat entre le Département et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et son programme d'actions tel que figurant en annexe au projet de délibération, et

Autorise le Président du Conseil départemental à signer cet avenant.

4.17 – LA FORET, UNE RESSOURCE NATURELLE, PATRIMONIALE ET ECONOMIQUE POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - Rapporteur : Bernadette ROCHE

+ Additif : Incendie volontaire sur 2 engins de débroussaillage et 3 abris de chantier

A l'Unanimité,

1. Le développement de la forêt et de la filière bois

Prend acte du bilan 2018 et des perspectives 2019 notamment :

- pour la poursuite de la mise en œuvre du 3^{ème} Plan départemental forêt-bois,
- pour la mise en œuvre des actions en faveur de la filière forêt / bois.

Rappelle l'existence de l'AE pluriannuelle (2018/2019) de 249 000 € pour :

- les conventions biennales avec le CRPF dont les actions portant sur le changement climatique, les COFOR07, l'interprofession Fibois Ardèche-Drôme,
- la bourse foncière forestière de l'Ardèche « B2F 07 »,
- les dispositifs en faveur du regroupement des propriétaires forestiers privés pour la mise en gestion durable de la forêt privée et la mobilisation des bois,
- les démarches en faveur de l'accès à la ressource, à la mobilisation et au transport des bois ronds,
- les démarches territorialisées dont celles en faveur du châtaignier bois,
- les opérations de communication autour du nouveau plan forêt-bois.

Indique que les crédits d'investissements pour les acquisitions de forêt par les collectivités, pour le bonus bois local aux collectivités ainsi que les aides à la desserte forestière, aux travaux sylvicoles, aux entreprises, sont compris dans les crédits du dispositif « PassTerritoires » 2019 et dans les crédits inscrits au titre de l'AP pluriannuelle (2018/2020) AGRIFORET 2018-1.

2. La défense des forêts contre l'incendie (DFCI)

Approuve la poursuite de l'optimisation du dispositif de surveillance estivale des forêts telle que présentée au rapport.

Donne délégation à la Commission permanente pour approuver la « convention de concours financier pour charge de service public » relative au financement des patrouilles de surveillance des Forestiers-Sapeurs, à signer avec l'État.

Approuve le principe d'extension, sous conditions et de façon progressive, du périmètre d'intervention des forestiers-sapeurs pour l'entretien des équipements à tout le territoire départemental, à compter de 2019, avec une priorité pour les bassins de DFCI, et à ce titre :

Décide de conditionner l'extension de l'activité des forestiers-sapeurs à l'engagement des collectivités concernées compétentes à la régularisation du statut juridique et foncier de leurs équipements de DFCI,

Décide d'engager progressivement la contractualisation de l'intervention des forestiers-sapeurs départementaux avec l'ensemble des collectivités sur le territoire desquelles se trouvent les équipements de DFCI en commençant en 2019 par celles dont les équipements de DFCI ont fait l'objet de démarches pour être régularisés.

Donne délégation à la Commission permanente pour approuver toutes les démarches nécessaires à cette contractualisation ainsi que la signature des conventions proprement dites.

Autorise le Président à solliciter les financements de l'État, de la Région et de l'Europe pour le CFM 2019 et **approuve** le programme prévisionnel du CFM 2019 joint en annexe à la délibération.

Additif : Incendie volontaire sur 2 engins de débroussaillage et 3 abris de chantier

Décide :

- d'inscrire 200 000€ supplémentaires sur l'Autorisation de Programme CFM 2019-1,
- d'acquérir, en sus du programme prévisionnel CFM2019, un engin de débroussaillage (190 000€ TTC) et un abri de chantier (10 000€ TTC),
- d'autoriser le Président à solliciter un complément de financements auprès de l'Etat à hauteur de 50% de la dépense HT.

4.18 – PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ENERGIE : UN ENJEU CENTRAL DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - Rapporteur : Simon PLENET

M. TERRASSE ne prend pas part au vote – Pour : 33

A l'Unanimité,

I – Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ardèche (ALEC 07)

Décide de donner délégation à la Commission permanente pour approuver la convention d'objectifs avec l'ALEC et autoriser le Président à la signer.

II – Commission Locale d'Information (CLI) du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Cruas-Meysses

Approuve le budget prévisionnel 2019 de la CLI du CNPE de Cruas-Meysses pour un montant total de 44 500 €.

Autorise le Président à solliciter une subvention auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire pour le fonctionnement de la CLI et de signer la convention financière correspondante.

4.19 – LES ESPACES NATURELS SENSIBLES : UN ENJEU CENTRAL DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - Rapporteur : Simon PLENET

Christine MALFOY ne prend pas part au vote – Pour : 33

A l'Unanimité,

1. Mise en œuvre des Conventions Ardèche – Nature avec les territoires partenaires

Prend acte du bilan d'action 2018 et des perspectives de travail pour l'année 2019 sur le réseau départemental des espaces naturels sensibles.

Donne délégation à la Commission permanente pour approuver les conventions Ardèche nature (CAN) et leurs programmes correspondants avec les collectivités coordonnatrices des sites du réseau départemental et des sites remarquables de proximité.

Rappelle que le projet d'avenant 2019 avec le PNR des Monts d'Ardèche, valant Convention Ardèche Nature pour les sites ENS du Gerbier, des Boutières et du Tanargue est présenté pour approbation dans le rapport relatif aux politiques territoriales.

2. Restauration et mise en valeur des grands sites naturels départementaux

Décide de poursuivre l'accompagnement financier du Syndicat Mixte de Gestion des Gorges de l'Ardèche pour la coordination et la concertation autour de l'Opération Grand Site (OGS) du pont d'Arc.

Attribue au SGGA la somme de 70 825 € au titre de la participation financière du Département au programme de 2019.

Approuve les termes de la convention correspondant entre le Département et le SGGA, telle que présentée en annexe et

Autorise le Président du Conseil départemental à la signer.

Approuve la contribution du Département au Syndicat Mixte de Gestion des Gorges de l'Ardèche d'un montant de 187 625 €, au titre de l'année 2019.

Décide d'engager une démarche de labellisation au titre des Grands Sites de France pour l'ensemble formé par le massif du Mont Gerbier-de-Jonc et du Mont Mézenc.

Donne délégation à la Commission permanente pour effectuer les démarches nécessaires en vue de ce classement.

3. Gestion des propriétés départementales et programmation des animations

Donne délégation à la Commission permanente pour approuver le programme définitif d'animation du Domaine de la Boissine et les modalités de mise en œuvre de celui-ci.

Décide que le nouveau plan de gestion pluriannuel à élaborer sur le site de La Boissine donnera la priorité, outre la préservation de la biodiversité et des paysages, à l'accueil des actions d'éducation à la nature, à la relance des recherches paléontologiques et au déroulement d'actions directement liées à l'engagement du Département dans la transition écologique et solidaire en vue de conforter ce site comme laboratoire dans ce domaine et d'en faire un site vitrine des savoir-faire départementaux.

4.20 – POLITIQUE EN MATIERE DE SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

Rapporteur : Simon PLENET

Sandrine CHAREYRE ne prend pas part au vote – Pour : 33

A l'Unanimité, Pour : 33

Fixe la contribution du Département au budget du SDIS de l'Ardèche à **17 346 375 €** pour l'année 2019, acte le changement d'imputation de cette dépense sur le compte nature 6553 – contributions obligatoires services d'incendie et autorise la ré imputation des mandats effectués au titre des mesures transitoires avant Budget Primitif (versements mensuels de janvier à mars 2019).

Donne délégation à la Commission permanente pour voter les subventions en annuités d'emprunts et en capital au titre de la participation spécifique du Département au programme de modernisation des centres d'incendie et de secours.

Donne délégation à la Commission permanente pour fixer la contribution du Département à l'Entente pour la forêt méditerranéenne à hauteur de la moitié de la contribution totale demandée pour le département de l'Ardèche

5.21 – TOURISME DURABLE : UNE POLITIQUE PHARE D'UN DEPARTEMENT EN TRANSITION

Rapporteur : Jérôme DALVERNY

Laurent UGHETTO ne prend pas part au vote – Pour : 33

A l'Unanimité, Pour : 33

1/ Partenariat avec l'Agence de Développement Touristique (A.D.T.) :

Approuve les termes de l'avenant et ses annexes « les actions partagées 2019 » et le « budget prévisionnel 2019 », tels que présentés en annexe, entre le Département et l'Agence de Développement Touristique,
et **autorise** le Président du Département à le signer.

Approuve la cotisation annuelle des membres de l'A.D.T. d'un montant de 50 € pour l'année 2019.

2/ Soutien aux organismes participant à la mise en œuvre de notre stratégie touristique :

Donne délégation à la Commission permanente pour attribuer les subventions et approuver les termes des conventions à intervenir entre le Département de l'Ardèche et ces organismes.

5.22 – LA TRANSITION AGRICOLE : UNE PRIORITE POUR LE DEPARTEMENT

Rapporteur : Sabine BUIS

A l'Unanimité,

1/ Soutien aux organismes œuvrant en faveur de l'agriculture ardéchoise :

Décide de poursuivre notre soutien aux organismes agricoles
et **donne délégation** à la Commission permanente pour attribuer les subventions, approuver les conventions et avenants à intervenir entre le Département de l'Ardèche et :

- la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche,
- le Groupement de Défense Sanitaire du Cheptel de l'Ardèche,
- l'Association Agri Bio Ardèche,
- le Service de Remplacement Ardèche,
- le Syndicat d'élevage et de contrôle laitier.

et autorise le Président à signer lesdites conventions.

Prend acte de la poursuite de notre partenariat avec la Chambre d'agriculture conformément à la convention pluriannuelle datée du 10 juillet 2018.

2/ Soutien à la dynamique des investissements :

Décide de poursuivre le financement d'aides aux investissements agricoles liées aux dispositifs suivants :

- aide au Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations agricoles – mesure 4.11 du P.D.R.-R.A.,
- aide aux projets de transformation, conditionnement, stockage et/ou commercialisation inscrits dans le prolongement de la production agricole - volet végétal – mesure 4.21 du P.D.R.-R.A.,
- prévention des aléas climatiques et sanitaires pour les productions fruitières et maraîchères – mesure 5.10 du P.D.R.-R.A.,
- aide aux projets de mise en valeur des espaces pastoraux – mesure 7.61 du P.D.R.-R.A.,
- aide en matière d'hydraulique agricole en investissements individuels - mesure 4.15 du P.D.R.-R.A., en investissement collectifs - mesure 4.34 du P.D.R.-R.A.,
- travaux de reconquête des châtaigneraies et des pistes d'accès aux châtaigneraies 2018-2020,
- aide aux projets d'acquisition de machines à traitement à l'eau chaude 2018-2020,

- aide aux projets d'acquisition de filets para grêle dans la zone de production de Chatus 2018-2020,
- développement de la production des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM) 2018-2020.

3/ **Avenant n°1 État/Département 2018-2020 :**

Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention de service public entre le Département et l'État (Direction Départementale des Territoires) précisant les nouvelles modalités d'engagement financières concernant l'instruction des différents dossiers présentés au titre des mesures 4.11, 4.15, 4.21, 4.34, 5.10 et 7.61 du P.D.R.-R.A tel que présenté en annexe 1 et **autorise** le Président à le signer au nom du Département.

4/ **Avenant n° 1 au plan Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (PPAM) 2018-2020 :**

Approuve les termes de l'avenant n° 1 au plan Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (PPAM) 2018-2020 tel que présenté en annexe 2 et **autorise** le Président à le signer au nom du Département.

5.30 – L'ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : UN VECTEUR DE SOLIDARITE TERRITORIALE - Rapporteur : Maurice WEISS

A la Majorité,

Pour : 24 - Groupe Majorité Départementale de Gauche

Abstentions : 10 - Groupe Ardèche Avenir

Prend acte de la poursuite de notre politique de soutien aux acteurs économiques selon 3 grands axes :

- Accompagnement des EPCI dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement foncier,
- Accompagnement des entreprises des filières agroalimentaire et bois,
- Soutien à l'investissement immobilier : sous maîtrise d'ouvrage privée dans le cadre d'une délégation de compétence et sous maîtrise d'ouvrage public s'agissant de maintenir une activité commerciale et artisanale de première nécessité,

Décide d'inscrire une autorisation de programme de 400 000 € pour l'aide à l'immobilier d'entreprise,

Décide de poursuivre notre soutien aux organisations syndicales de salariés et **d'inscrire** 28 000 € en crédits de paiements,

Donne délégation à la Commission permanente pour approuver le nouveau règlement d'intervention en faveur des organisations syndicales de salariés,

Décide d'inscrire une autorisation d'engagement de 60 000 € maximum pour l'association des « Emergeillés par l'Ardèche »,

Donne délégation à la Commission permanente pour attribuer la subvention et approuver les termes de la convention à intervenir entre le Département de l'Ardèche et l'association des « Emergeillés de l'Ardèche ».

5.24 – LA STRATEGIE EN FAVEUR DU NUMERIQUE : UN OUTIL CRUCIAL POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - Rapporteur : Maurice WEISS

A la Majorité,

Pour : 24 - Groupe Majorité Départementale de Gauche

Abstentions : 10 - Groupe Ardèche Avenir

Attribue les subventions ou contributions suivantes :

- 180 000 € au profit du Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique correspondant à la participation statutaire du Département de l'Ardèche pour l'année 2019,
- de 1,5 million € au profit du Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique correspondant à la participation du Département au projet de déploiement de la fibre optique,
- 1 750 € correspondant au montant de l'adhésion du Département de l'Ardèche à l'AVICCA,
- 110 000 € au profit du Syndicat Mixte des Inforoutes, correspondant à la participation statutaire du Département de l'Ardèche,
- 50 000 € au profit du Syndicat Mixte des Inforoutes, correspondant à la convention de mutualisation et à la participation du Département à la plate-forme GéoArdèche,
- 1 000 € correspondant au montant de l'adhésion du Département de l'Ardèche à l'association Opendata France.

6.26 – DISPOSITIONS FINANCIERES DIVERSES – Rapporteur : Simon PLENET

A l'Unanimité pour les 6 délibérations,

1. Fiscalité (6.26.1)

Fixe le taux 2019 de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 18,78 %.

Adopte le dispositif suivant s'agissant des droits d'enregistrement et de la taxe départementale de publicité foncière :

- taux d'imposition fixé à 4,5 % ;
- aucun abattement, aucune exonération.

2. Avenant à la convention ACTES BUDGETAIRES (6.26.2)

Approuve l'avenant n° 1 à la convention à intervenir avec la Préfecture de l'Ardèche pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer ledit avenant au nom du Département.

3. Subventions (6.26.3)

Approuve le tableau des subventions départementales d'équipement et de fonctionnement suivant annexe jointe.

Affecte les crédits de subventions figurant dans ledit tableau lorsqu'ils font apparaître des bénéficiaires nommément désignés.

4. AP et AE (6.26.4)

Approuve l'inscription des autorisations de programme et d'engagement suivant annexe jointe.

5. Budget Annexe du Foyer de l'Enfance (6.26.5)

Concernant le budget annexe du Foyer de l'Enfance :

Arrête le complément de dotation d'investissement du budget principal au budget annexe du Foyer de l'Enfance à hauteur de 96 413 €.

Fixe le montant de la dotation globale du budget principal au budget annexe du Foyer de l'Enfance à hauteur de 1 527 562 €.

Arrête le montant de la subvention d'équipement du budget principal au budget annexe du Foyer de l'Enfance à hauteur de 100 000 € affecté à la construction de la villa éducative pour adolescents.

6. Labo de la transition (6.26.6)

Approuve le principe selon lequel un million d'euros est réservé aux projets labellisés « Labo de la transition », projets nouveaux et innovants du territoire départemental,

Donne délégation à la Commission permanente pour décider du règlement du dispositif « Labo de la transition ».

6.27 – POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES – Rapporteur : Bérengère Bastide

A la Majorité,

Pour : 24 - Groupe Majorité Départementale de Gauche

Abstentions : 10 - Groupe Ardèche Avenir

Vote les crédits inscrits au projet de budget 2019 relatifs aux dépenses du personnel, y compris ceux des budgets annexes.

Vote les dotations forfaitaires annuelles de 1 800 € versées aux 3 organisations syndicales représentatives (CGT, CFDT, FO).

Vote la dotation de 10 000 € versée à l'Amicale du Personnel.

Adopte la politique de prise en charge des frais de missions et des frais de formation des agents départementaux selon les modalités suivantes :

	Remboursement forfaitaire de l'agent par la collectivité	Prise en charge directe par la collectivité
Mission - Forfait nuitée	Province : 60 € Paris intra-muros : 80 €	Province : 60 € Paris intra-muros : 100 €
Formation – Forfait nuitée	Province : 60 € Paris intra-muros : 80 €	Province : 60 € Paris intra-muros : 100 €

Précise que ces barèmes seront adaptés de plein droit en cas d'évolution des dispositions réglementaires

Fixe à 3 jours maximum le nombre de jours de compte épargne temps (CET) pouvant entrer dans le dispositif de monétisation ou de versement à la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) pour l'année 2019.

Applique les nouvelles dispositions de l'arrêté du 28 novembre 2018 concernant le seuil de 15 jours maintenus au CET avant de pouvoir bénéficier d'un dispositif de monétisation et la revalorisation des forfaits telle que :

Catégorie	Montant brut
A	135€
B	90€
C	75€

Permet aux agents départementaux mis à disposition qui n'ont pu bénéficier des dispositions transitoires de la délibération du 15 octobre 2018 de monétiser ou de verser à la RAFP jusqu'à 20 jours.

Adopte les adaptations de régime indemnitaire telles que présentées dans le tableau infra. Celles-ci intègrent le passage en catégorie A du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs, la mise en place d'une politique sociale de rémunération visant à maintenir le régime indemnitaire des agents reclassés dans un cadre d'emploi dont le régime indemnitaire est inférieur à celui dont il bénéficiait initialement, l'introduction du versement du régime indemnitaire du chef de cuisine à l'agent titulaire le remplaçant dès le 1^{er} jour de remplacement.

Adopte les modifications apportées au tableau des effectifs telles que présentées dans les tableaux infra : transformations de postes, créations de postes permanents et non permanents.

6.28 – POLITIQUE EN MATIERE DE PATRIMOINE IMMOBILIER ET DE MOYENS GENERAUX

Rapporteur : Max CHAZE

A l'Unanimité,

Approuve les inscriptions budgétaires concernant les dépenses relatives au patrimoine immobilier et aux moyens départementaux nécessaires au fonctionnement des services.

Approuve les ajustements et créations d'autorisations de programme pour les opérations suivantes :

- travaux d'amélioration énergétique et du confort thermique de l'Hôtel du Département à Privas (BATDPTOP 2015/1)
- construction de la villa éducative des adolescents à Privas (FOYER 2017/1)
- réalisation de travaux à la commanderie de Jalès à Berrias et Casteljau (BATDPTOP 2018/1)
- réalisation de plans (BATPLANS 2016/1)
- restructuration du site de Salavas (SALAVAS 2018/1)
- étude pour le relogement du CMS du Teil (CMS 2019/1)
- acquisition de pylônes de téléphonie mobile construits par le SDEA (TELMOB 2019/1)
- acquisition de terrains ENS (ENS 2018/1)
- acquisition de véhicules et engins pour la Direction des routes et mobilité (VOIRIEPARC 2018/1)
- équipement et aménagement de postes de travail adaptés (MAT/MOB 2018/1)
- acquisition de colonnes pour la récupération et le recyclage de papier (MAT/MOB 2018/1)

Approuve la procédure de réforme, aliénation et destruction de biens départementaux ci-annexée qui intègre le matériel d'imprimerie.

6.29 - ADMINISTRATION GENERALE – Rapporteur : Bérengère Bastide
+ Additif

A l'Unanimité,

1. Commande publique (6.29.1)

Adopte la mise à jour de la nomenclature des achats homogènes de fournitures et services au sens des articles 20 et 21 du décret 2016-360 et servant de référence à la programmation des achats de la Collectivité figurant en annexe 1 à la délibération.

Prend acte des besoins d'achat de fournitures et services pour l'exercice 2019 présentés en annexe 2.

2. Rendu compte Délégations PCD (6.29.2)

Prend acte des décisions prises par le Président du Conseil Départemental, selon le cas, de l'exercice 2018, ou bien au titre de l'année scolaire 2017-2018 ou bien au cours du 4^{ème} trimestre 2018 ou bien au cours du 3^{ème} quadrimestre 2018 pour les contentieux.

3. Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier des Cévennes Ardéchoises (Additif)

Désigne M. Raoul L'HERMINIER comme représentant du Conseil Départemental pour siéger au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier des Cévennes Ardéchoises.



Ensuite, l'Assemblée Départementale (Intervenants : M. QUENETTE et Mme CHAREYRE au nom de chaque Groupe) a adopté à la Majorité le Budget Primitif 2019

Pour : 24 - Groupe Majorité Départementale de Gauche
Contre : 10 - Groupe Ardèche Avenir



L'Assemblée Départementale a adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (le Groupe Ardèche Avenir ne prenant pas part au vote) le vœu sur le Fonds de soutien interdépartemental présenté par le Président du Conseil Départemental au nom du Groupe de la Majorité Départementale.



Enfin, le Président informe l'Assemblée Départementale de la décharge de fonctions du Directeur Général des Services M. Christophe LAFOUX.



L'ordre du jour de la séance étant épuisé, après les propos conclusifs du Président du Conseil départemental, la séance a été levée le Lundi 11 mars 2019 à 19h25.

LES ANNEXES SONT CONSULTABLES AU SECRETARIAT GENERAL - POLE ASSEMBLEES ET DANS LES SERVICES INSTRUCTEURS
--

**POUR COPIE CONFORME AUX ORIGINAUX
DÉPOSÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

**Pour le Président,
Le Directeur Général
des Services Départementaux**

Christophe LAFOUX

ardèche
LE DEPARTEMENT

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél : 04 75 66 77 07



www.ardeche.fr